

**Délibération n° 2017-9 ORG en date du 5 janvier 2017  
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage modifiant la liste des experts  
susceptibles de participer au Comité prévu à l'article L. 232-22-1 du code du sport compétent  
pour le profil biologique**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-22-1 et R. 232-67-10 à R. 232-67-12 ;

Vu la délibération n° 2015-80 ORG en date du 2 juillet 2015 fixant la liste des experts susceptibles de participer au comité placé auprès de l'Agence française de lutte contre le dopage, prévu à l'article L. 232-22-1 du code du sport, compétent pour le profil biologique ;

Vu la délibération n° 2016-92 ORG du 7 décembre 2016 portant nomination du Directeur du Département des analyses,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans la liste des experts susceptibles de participer au Comité prévu à l'article L. 232-22-1 du code du sport, établie par la délibération n° 2015-80 ORG du 2 juillet 2015, est supprimée la mention du nom des personnes suivantes :

- M. Michel AUDRAN
- M. Pierre ROCHCONGAR.

**Article 2** : La liste des experts compétents pour l'examen du profil biologique du sportif, modifiée en conséquence, figure à l'annexe jointe à la présente délibération.

**Article 3** : La présente délibération et son annexe seront publiées sur le site *Internet* de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence le 5 janvier 2017.

Le Président  
de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Bruno GENEVOIS

**ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° 2017-9 ORG**  
(Version consolidée en date du 5 janvier 2017)

1) Experts compétents pour le module hématologique

- Mme Elisabeth CRAMER-BORDÉ, médecin spécialiste en hématologie ;
- Pr Giuseppe D'ONOFRIO, médecin spécialiste en hématologie clinique et de laboratoire ;
- Pr Michel RIEU, médecin spécialiste en médecine et physiologie du sport ;
- Dr Yorck Olaf SCHUMACHER, médecin spécialiste en médecine interne et médecine du sport, Aspetar Hospital, Doha, Qatar.

2) Experts compétents pour le module stéroïdien

- Mme Christiane AYOTTE, professeure et directrice du Laboratoire de contrôle du dopage à l'INRS-Institut Armand Frappier de Montréal, spécialiste du dopage aux agents anabolisants stéroïdiens ;
- Pr Jérôme BERTHERAT, chef du service d'endocrinologie et de maladies métaboliques de l'hôpital Cochin de Paris, professeur des universités et praticien hospitalier ;
- Pr Jacques YOUNG, endocrinologue de l'hôpital Bicêtre de Paris, spécialiste des maladies des glandes surrénales, professeur des universités et praticien hospitalier ;
- M. Xavier de la TORRE, docteur en pharmacie et vice-directeur scientifique du Laboratoire antidopage FMSI de Rome, spécialiste du dopage aux agents anabolisants stéroïdiens ;
- M. Martial SAUGY, privat-docent à la Faculté de biologie et de médecine de Lausanne et ancien directeur du Laboratoire Suisse d'Analyse du Dopage, spécialiste du dopage aux agents anabolisants stéroïdiens.